

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL du 12 décembre 2014

**Présents :** Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Jean-Pascal MERCIER, Myriam BOURNAZEL, Julie BARRAL, Michèle CAUMES, Michel MAGNE, Frédéric PONS, Denise PEIGNAUD Clément THERY Hélène NANCIU

**Procuration :**

**Excusé :**

**Absent :**

*Secrétaire de séance : Hélène NANCIU*

*Séance ouverte à 18h40*

---

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de rajouter les deux questions suivantes à l'ordre du jour :

- Tarif assainissement

- Approbation de la charte architecturale et paysagère du Grand Site du Cirque de Navacelles

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents**

**1) TAXE ASSAINISSEMENT – Délibération N°1 :**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'égaliser les tarifs de l'assainissement entre les habitants du hameau de Madières, qui dépendent de la SAUR et les habitants du reste de la commune, qui dépendent du Sivom du Larzac. Pour rétablir cette équité, il propose de d'établir un montant de la part fixe commune aux redevables de 68€ et une partie sur la consommation à 0.70€ le m3 d'eau consommé. Ces critères de calcul n'ont pas été modifiés depuis 2006.

**Voté à l'unanimité des présents.**

**2) Approbation de la charte architecturale et paysagère du Grand Site du Cirque de Navacelles – Délibération N°2:**

Cohésion architecturale des 3 causses Méridionaux du Larzac, de Blandas et de Campestre. La commune s'engage à adhérer à cette charte.

**Voté à l'unanimité des présents.**

**3) Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET) - Délibération N°3 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts a pour objet d'évaluer le montant des charges à transférer dans le cadre des transferts de compétences entre la Commune et la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

Il convient au Conseil Municipal de désigner un représentant.

Monsieur Jean-Pascal MERCIER est désigné à la CLET

**Voté à l'unanimité des présents.**

**4) MODIFICATION DES STATUTS de la CCL&L - Délibération N°4 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le changement d'adresse de la CCL&L et la prise de compétence de l'action sociale par la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S)

OUI : 9 NON : 1 (H. NANCIU) Abstention : 1 (J. BARRAL)

**5) RECOUVREMENT DES CRÉANCES PUBLIQUES - Délibération N°5 :**

Suite au changement de percepteur au 1<sup>er</sup> septembre 2014, il y a lieu de renouveler l'autorisation générale et permanente des poursuites avec fixation des seuils d'admission en non valeur des créances publiques.

**Voté à l'unanimité des présents.**

**6) RESTES A RECOUVRER- ADMISSION EN NON VALEUR BPM14 - Délibération N°6:**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'Admission en non valeur relatif aux restes à recouvrer du BP M14 établi par le comptable. La validation de cette liste vise à apurer l'état des restes. Le montant de ces restes à recouvrer s'élève à 237.87€.

**Voté à l'unanimité des présents.**

**7) RESTES A RECOUVRER- ADMISSION EN NON VALEUR BPM49 - Délibération N°7:**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'Admission en non valeur relatif aux restes à recouvrer du BP M49 établi par le comptable. La validation de cette liste vise à apurer l'état des restes. Le montant de ces restes à recouvrer s'élève à 221.58€.

**Voté à l'unanimité des présents.**

**8) CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCES :**

Monsieur le Maire propose la création d'une régie d'avances pour un montant de 300 € (trois cents euros). Le régisseur de cette régie sera la secrétaire de mairie.

**Voté à l'unanimité des présents.**

**9) RÉVISION DU PRIX DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE – Délibération N°8 :**

Nouveaux tarifs : Concession perpétuelle 150 € le m2  
Concession 30 ans 100€ le m2

**Voté à l'unanimité des présents.**

**10) TARIFS LOCATION SALLE PEIREFICADE – Délibération N°9 :**

Nouveaux tarifs :

Privé Commune	150 €	600 €
Privé Hors commune	300 €	600 €
Associations Hors commune	300 €	600 €

Dans tous les cas fournir une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

**Voté à l'unanimité des présents.**

**11) CDG34 - ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE 6 Délibération N°10 :**

Consultation faite par le Centre de Gestion et proposition d'un nouveau contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 4ans.

**Voté à l'unanimité des présents.**

**12) D.I.A :**

Parcelles AB26-27-29-30-32-33-232-262 M&Mme CAZALS –Création d'un Société Civile Familiale dénommée « NAVACELLES »

**A l'unanimité des présents, la Commune n'exercera pas son droit de préemption.**

Parcelles AO92-100-108 Vente CANAL Jean Claude/ M&Mme Gilles SACAZE

**A l'unanimité des présents, la Commune n'exercera pas son droit de préemption.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

-Les colis de fin année à partir de 65ans.

-Traversée de St Maurice : Le bilan du pédagogique est positif. Les radars sont efficaces et font ralentir les automobilistes. Le problème des entrées du village est abordé – Pose de ralentisseurs et de panneaux au niveau du Mas de Rigal.

-Médiathèque : Il y a eu un appel à candidature lancé en novembre. La réception des candidats et la décision d'embauche se feront en début d'année. Une inauguration de la médiathèque est prévue au printemps ainsi que le baptême de cette dernière. Proposition de nom : Georgette MILHAU.

-Les vœux de la municipalité sont prévus le samedi 17 janvier 2015 à 11h.

Le Maire,  
Roland BOISSIERE